

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTE DE LA COTE-DE-BEAUPRE


AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ:

Avis public est, par la présente, donné par Michel Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue à la salle de réunion du 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer, le 5 avril 2017, a adopté le Règlement numéro CENT-QUATRE-VINGT-DEUX POINT UN (182.1) modifiant le Règlement numéro 182 intitulé «*Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Côte-de-Beaupré*».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Château-Richer, ce dixième jour d'avril 2017.


Michel Bélanger, Directeur général et
Secrétaire-trésorier